

### Le non-renouvellement d'un agent contractuel ne peut jamais servir à contourner l'accès au CDI de droit public

Agent contractuel à 1 jour du CDI : le juge dit stop aux pratiques limites : un [jugement récent](#) rappelle avec force une règle clé de la fonction publique territoriale : le non-renouvellement d'un agent contractuel ne peut jamais servir à contourner l'accès au CDI de droit public.

#### 👉 Les faits

Un agent contractuel recruté par une commune pendant près de 6 ans, via 13 CDD successifs, voit son contrat non renouvelé... à 5 ans et 364 jours d'ancienneté. Un hasard ? Le juge ne l'a pas cru.

#### 👉 La décision

Le [Tribunal administratif de la Guadeloupe annule le non-renouvellement](#), estimant qu'il n'était pas justifié par l'intérêt du service, et condamne la commune à verser 35 000 € d'indemnisation.

#### 👉 Les enseignements clés pour les employeurs publics

Aucun agent n'a un droit automatique au renouvellement, mais le refus doit impérativement reposer sur l'intérêt du service. Utiliser le non-renouvellement pour éviter un CDI est illégal. L'ancienneté, la continuité des fonctions et les renouvellements successifs pèsent lourdement dans l'analyse du juge. Le risque contentieux est réel et coûteux.

#### 👉 Pourquoi c'est un signal fort ?

Ce jugement rappelle que la gestion des contractuels ne peut pas être opportuniste. La sécurité juridique impose anticipation, traçabilité et cohérence RH.

💬 Avis Ce [jugement](#) remet de l'éthique et de la cohérence dans la gestion des agents contractuels et rappelle que le droit n'est pas un jeu de seuils ou de calendriers, mais une exigence de loyauté de l'employeur public.

[Télécharger1770366116369](#)

*Tribunal Administratif de la Guadeloupe n° 2400172 du vendredi 30 janvier 2026*

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information